



Saisie vente par un huissier alors qu'un autre huissier a pratiqué

Par **yoga**, le **31/03/2008** à **11:56**

je suis saisie sur salaire depuis 2002, ainsi que mon compagnon - suite à reflux bdf , nous avons dû proposer la saisie sur salaire à nos créanciers.

sous saisie conservatoire par un huissier depuis 2002 (pour un autre dossier).

locataires , et revenu de 848 euros après saisie sur salaire; un enfant à charge.mon compagnon paie une pension alimentaire à son fils ainé et perçoit 1100 euros après saisie sur salaire.

un huissier nous a fait parvenir un commandement de payer aux fins de saisie vente mercredi dernier (déjà saisie sur salaire pour ce dossier).

peut-il venir faire une saisie vente alors qu'un autre huissier a pratiqué une saisie conservatoire ?

Par **Erwan**, le **31/03/2008** à **20:57**

Bjr,

Oui, sauf que si les biens doivent être vendus, le montant de la créance du premier créancier sera mis de côté. Si la première saisie est une saisie conservatoire.

Si la première saisie est une saisie vente, la procédure est encore différente et les deux créanciers viendront en concurrence en se partageant le produit de la vente "au marc le franc".

Le fait que votre dossier soit déjà en saisie sur salaire, n'empêche pas de mettre d'autres procédures en oeuvre en parallèle si le recouvrement ne va pas assez vite, surtout contre des co-débiteurs.